



Droit de chasse et bail verbal

Par **brigtteylyon**, le **01/12/2013** à **18:20**

Bonjour,

Propriétaire de terres, mon époux avait accordé verbalement un droit de chasser à l'ACCA de la commune. Aujourd'hui veuve, j'ai décidé de retirer ce droit sur une parcelle en raison de la proximité de maisons d'habitation. J'ai adressé un courrier recommandé au président de l'ACCA pour lui signifier ce retrait. J'ai fait poser des pancartes "chasse interdite" sur le pourtour du terrain, mais les chasseurs refusent de respecter ma décision.

Que puis je faire pour être entendue. Les habitants des maisons alentours peuvent ils également intervenir ?

malgré les pancartes, malgré mon courrier, des chasseurs sont venus tirer sur la parcelle concernée. Que faire ? Appeler la gendarmerie, mais il y a de grandes chances pour que les chasseurs soient partis lorsqu'ils arriveront en raison de la distance. Si je filme les chasseurs et vais avec le film à la gendarmerie, cela sera-t-il suffisant ?

Cordialement

Je vous remercie par avance des conseils que vous pourrez me donner.

Bien à vous